

INSCRIPTIONS SCOLAIRES
ECOLE MATERNELLE
Rentrée Septembre 2024

→ **Première inscription au groupe scolaire**

A partir du 22 avril 2024, les inscriptions scolaires pourront se faire :

- **en mairie uniquement sur rendez-vous.**
Contacter le 05 45 91 68 90 afin de le fixer, dès maintenant. Lors du rendez-vous, vous apporterez obligatoirement une copie du livret de famille, un justificatif de domicile, l'attestation CAF indiquant votre quotient familial (uniquement pour les habitants de Fléac) et du jugement de divorce le cas échéant.

- **par envoi du dossier d'inscription ci-dessous par mail à l'adresse valerie.babin@fleac.fr**
Vous joindrez obligatoirement une copie du livret de famille, un justificatif de domicile, l'attestation CAF indiquant votre quotient familial (uniquement pour les habitants de Fléac) et du jugement de divorce le cas échéant.

Si vous résidez FLEAC et que votre enfant est né à partir du 01/01/2021, il sera obligatoirement accepté à l'école.

Pour les enfants nés à compter du 01/01/2022, une pré-inscription sera faite et nous vous informerons de la possibilité de scolarisation à la fin du mois de juin.

Les règlements cantine, garderie, transport scolaire sont consultables sur le site internet dans l'onglet enfance et jeunesse / accueil périscolaire.

Contact pour renseignements : Valérie BABIN au 05 45 91 68 90

Service de transport scolaire : Nous conseillons aux parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour septembre 2024 au service de transport scolaire desservant le groupe scolaire A. DAUDET de se faire connaître auprès du service scolaire de la mairie dans les meilleurs délais ; notamment les familles résidant sur la partie NORD de la commune (Cerisaie, Pommeraie, La Iurate....).

MAIRIE DE FLEAC
16730 FLEAC
Tel : 05.45.91.04.57
mairie@fleac.fr
Vie scolaire

Année scolaire 2024/2025

INSCRIPTION SCOLAIRE Groupe scolaire Alphonse DAUDET

Ecole maternelle
Ecole élémentaire

Nom et prénoms de l'élève :
Date et lieu de naissance :

Nom et prénom du **Parent 1** :
Adresse :

Employeur :
Portable : Travail : Mail :

Nom et prénom du **Parent 2** :
Adresse :

Employeur :
Portable : Travail : Mail :

Parents séparés : oui non (si oui merci de fournir une copie du jugement de divorce)
Noms des personnes autorisées à récupérer l'enfant à l'école :
.....

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Classe (à compter de l'inscription).....
Ecole fréquentée auparavant (s'il y a lieu)- Commune :

PERI-SCOLAIRE

L'élève fréquentera :
- le restaurant scolaire oui non
- la garderie oui non
- le transport scolaire oui non
- est autorisé à rentrer seul oui non

Une fiche d'inscription spécifique sera à compléter pour les services périscolaires.

Fait à Fléac, le	Visa du service scolaire	Fléac, le
Les parents,	La responsable, Valérie BABIN	La Maire Adjointe chargée de la vie scolaire, Christine CHAUVEAU

SERVICES SCOLAIRES COMMUNAUX DE FLEAC

Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

A retourner à la mairie
(avant le 05 Juillet 2024)

NOM et prénom de l'enfant :

Ecole Maternelle : Classe :

Nom et adresse :

du destinataire de la facture :

(Pour les parents divorcés ou séparés merci de fournir le jugement)

Tél :

Mail :

Quotient familial.....

(merci de bien vouloir joindre votre attestation de quotient familial nécessaire au calcul de la tarification sociale «seulement pour les familles habitant sur la commune de FLEAC»)

CANTINE

Cantine : Oui Non

à compter du :

Prix du repas fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement cantine scolaire»

BUS

Prendra le bus le : matin OU / ET soir

à compter du :

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement transport scolaire»

GARDERIE

Garderie : Oui Non

à compter du :

Forfait mensuel fixé annuellement par le Conseil Municipal

Facturation : Mensuelle «Voir règlement garderie scolaire»

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Oui Non

PAIEMENT EN LIGNE :

Oui Non

(10 enveloppes timbrées obligatoires)

CHEQUE : *(10 enveloppes timbrées obligatoires)*

Oui Non

ESPECE : *(10 enveloppes timbrées obligatoires)*

Oui Non

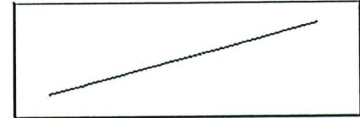
Les règlements cantine, garderie et transport scolaires sont consultables sur le site internet de la Commune fleac.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA



DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :

DESIGNATION DU CREANCIER
MAIRIE DE FLÉAC 5 Rue de la Mairie 16730 FLÉAC


DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Paiement récurrent/répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel
--

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par
ma banque. Je réglerai le différend directement avec
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INFORMATIONS SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINE SCOLAIRE

Prix repas enfant Fléac :

- Quotient familial : 0-599 : 1 euro
- Quotient familial : 600-850 : 2 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 2,45 euros

Prix repas enfant hors Fléac : 3,45 euros

Prix repas enfant extérieur classe ULIS : 2,45 euros

Concernant les absences pour maladie ainsi que pour les modalités de paiements se reporter au règlement concerné.

Les menus sont en ligne sur le site de fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

GARDERIES SCOLAIRES (goûter du soir inclus)

- maternelle : Elle a lieu le matin à l'école maternelle de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 à 18h30 à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe

- élémentaire : Elle a lieu le matin à l'espace ALSH situé 1 rue Ste-Barbe de 7h30 et 8h20 et le soir de 16h00 à 19h00 dans les locaux de l'école élémentaire

Forfait mensuel Fléac et classe ULIS (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)

- Quotient familial : 0-599 : 17 euros
- Quotient familial : 600-850 : 22 euros
- Quotient familial : au-delà de 850 : 25 euros

Forfait mensuel hors Fléac (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois) : 28 euros

La journée jusqu'à 4 jours/mois pour motif exceptionnel : Fléac : 3 euros/Hors Fléac : 4 euros

Les garderies du soir sont ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Ils font objet d'une déclaration auprès des services de la DDCSPP (qui contrôle les taux d'encadrement, le respect des projets pédagogique et éventuellement procède à des contrôles). C'est ALSH sont subventionnés par la CAF dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse.

Il existe également une étude surveillée qui fonctionne les lundi, mardi et jeudi, mais l'agent qui surveille n'est pas habilité à corriger les devoirs

TRANSPORT SCOLAIRE

La Commune propose un transport scolaire par le biais de taxi bus. Un circuit dessert le sud (Pont de Basseau, Badoris, les Pierrailles, les Petits Prés). Un deuxième circuit dessert la Cerisaie, Bois Renaud, La Lurate, Chez le Comte, Bellejoie).

Forfait mensuel (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois) : 15 euros

Les règlements de ces 3 services périscolaires sont consultables sur le site fleac.fr rubrique vie sociale - école/périscolaire.

PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

La facturation se fait à terme échue, le prélèvement automatique ainsi que le paiement en ligne sont possibles.

La tarification est revue chaque année avant la rentrée scolaire (délibération du Conseil Municipal).

Contact pour renseignements sur ces services : Valérie BABIN au 05.45.91.68.90

valerie.babin@fleac.fr

Directeur du groupe scolaire : M. BELAIR- 05.45.91.04.05

MAJ 04/24